

KIT DIAGNOSTIC AVORTEMENTS BOVINS

FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS

N° de cheptel _ _ _ _ _
Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse) _ _ _ _ _
_ _ _ _ _

Vétérinaire Sanitaire _____

Commémoratifs :

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le cheptel : _____
 Nombre d'avortements recensés : dans les 30 derniers jours : _____ dans les 9 derniers mois : _____

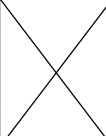
N° bovin ayant avorté : ____ Date d'avortement : __/__/20__
 Stade de gestation : _____ Commentaires : _____

N° des congénères prélevées : _____ / _____ / _____

Prélèvements joints (1) :

☐ **Tube sec** ☐ Tube EDTA ☐ **Ecouvillon endocervical**
ou cotylédonaire ☐ Fragment d'encéphale
ou ponction cérébrale ☐ Avorton

Analyses demandées et techniques préconisées :

Maladies recherchées (techniques préconisées)	(1)	Coût total	Prise en charge FRGDS NA (2)	Coût final éleveur (en € H.T.)
BVD (PCR + sérologie)		120,00 € HT sur l'avortée 30,00 € HT par congénère	60,00 € HT sur l'avortée 30,00 € HT par congénère	60,00 € HT
Fièvre Q (PCR + sérologie)				
Néosporose (sérologie)				
Ehrlichiose (PCR)				
Néosporose (PCR encéphale)		Selon analyse choisie	Tarif négocié GDS Creuse	
Chlamydiose (PCR)				
Campylobactériose (PCR)				
Listériose (PCR)				
Salmonellose (PCR)				
BHV4 (PCR)				
Leptospirose (PCR)				
Anaplasma marginale (PCR)				
Autres à préciser :				
.....				
.....				
.....				

Les analyses seront effectuées sous réserve que les bons prélèvements soient joints et en bon état de conservation. La prise en charge GDS Creuse sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints et si l'éleveur est à jour de ses cotisations (cf verso du document pour plus de détails).

Date : __/__/20__ **Signatures :** L'éleveur Le vétérinaire sanitaire

Seuils d'intervention : 2 situations identifiées

- Avortements rapprochés dans le temps : 2 avortements sur 30 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel
- Avortements espacés sur une période maximale de 9 mois :
 - Moins de 100 femelles mises à la reproduction : dès le 3^{ème} avortement
 - Plus de 100 femelles mises à la reproduction : 3 avortements + 1 avortement par tranche de 30 femelles

Maladies faisant l'objet d'une prise en charge (voir au dos)

* BVD

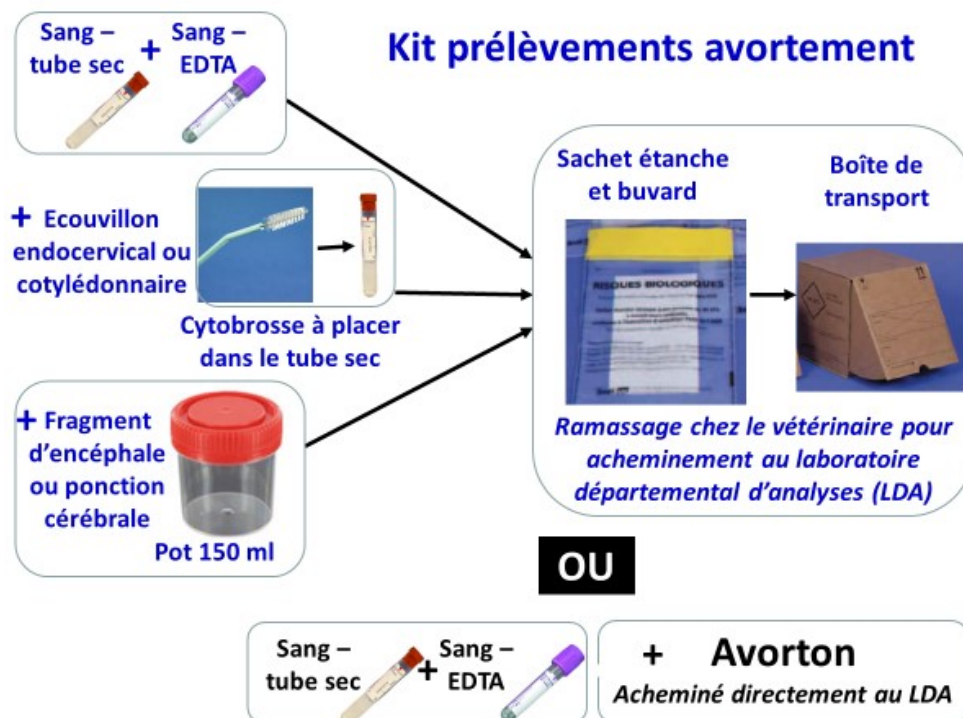
* Fièvre Q

* Néosporose

* Ehrlichiose

Les recherches **de brucellose (obligatoire)** et éventuellement de fièvre catarrhale (si suspicion déclarée auprès de la DDCSPP) sont effectuées et prises en charge par l'Etat dans le cadre de la police sanitaire de chacune de ces maladies.

Prélèvements à effectuer



Dans le cas d'une suspicion d'origine fongique, afin d'éviter toute contamination externe, il est demandé de recueillir le placenta in utero.

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (48 heures maximum), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- ➡ Rechercher l'agent pathogène sur la vache ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion est concomitante de l'avortement.
- ➡ Rechercher les anticorps chez les vaches ayant avorté. L'échantillon pourra être complété par des vaches ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène (retours tardifs, métrites...) sans oublier les mères de veaux mort-nés.

C'est l'objet du nouveau kit avortement, associant diagnostic direct et indirect sur l'avortée et sur les congénères (minimum 3 vaches).